

Décision du maire n° 2024 – 007
Eclairage Solaire route de Barruel

La Maire de la commune de St Georges les Bains,

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2020-012 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire ;

Vu le devis du SDE 07, Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche

relatif à l'installation d'un éclairage solaire – route de Barruel à SAINT GEORGES LES BAINS

Vu la nécessité de réaliser cette installation pour sécuriser la voie publique

Vu le budget 2024,

DÉCIDE

Article 1 :

Signature d'un devis avec le SDE 07, Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche, domicilié 283, chemin d'Argevillières 07000 PRIVAS, relatif à l'installation d'un éclairage solaire route de Barruel à Saint Georges les Bains pour un montant total de 71 074,08 € et réparti comme suit : 41 459,88 € à la charge du SDE 07 et **31 094,914 € à la charge de la commune.**

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et publiée sur le site de la mairie.

Ampliation en sera adressée au le comptable public.

Fait à St Georges les Bains, le 09 juillet 2024.

La Maire,


Geneviève PEYRARD.